



Puis je rester vivre dans la maison apres le divorce

Par **ilmaev**, le **17/11/2014** à **14:18**

bonjour , je suis en procédure de divorce et mon futur ex mari et moi meme sommes d accord uniquement sur le fait que les enfants et moi meme puissions continuer à vivre dans notre maison.nous ne voulons pas la vendre car nous voudrions absolument la laisser plus tard à nos enfants.

quelles solutions avons -nous?

Merci de votre réponse car je lis beaucoup de chose (donner aux enfants , l indivision jusqu au décès d'un des 2, usufruit ...) mais je ne sais pas ce qui est faisable ou non.

Par **domat**, le **17/11/2014** à **14:58**

bjr,

les arrangements amiables sont toujours possibles mais en cas de désaccord ils peuvent être remis en cause.

il doit être possible de mentionner dans le jugement de divorce que vous conserverez l'usage de ce bien pour vous et vos enfants à titre viager contre une éventuelle indemnité d'occupation.

vos avocats devraient pouvoir vous renseigner.

par contre dans ce type d'arrangement, il faudra prévoir le cas ou un nouveau compagnon veuille vivre avec vous dans le bien indivis.

généralement l'ex-époux qui a laissé l'usage du bien à l'autre, n'est pas toujours d'accord.

cdt

Par **ilmaev**, le **17/11/2014** à **17:17**

merci pour votre reponse..